REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Stéphane Montangero –
Quand le CE transmettra-t-il le bilan intermédiaire sur la restauration collective au parlement ?

Rappel de la simple question

Le 2 juillet 2019, notre Grand Conseil transmettait directement au Conseil d'Etat le postulat intitulé: Urgence climatique : un bilan intermédiaire de la stratégie "restauration collective" est nécessaire pour évaluer l'objectif de provenance locale des aliments et introduire le bienêtre animal.

Si le texte avait été renvoyé directement au Conseil d'Etat, c'est d'une part parce qu'il y a urgence à agir, de l'autre parce que le texte mentionnait clairement que « Les soussignés demandent donc que le Conseil d'Etat procède, à l'occasion des 5 ans de l'adoption de celle-ci, soit pour novembre 2019, à un bilan intermédiaire de sa stratégie pour promouvoir les produits locaux et de saison daris la restauration collective. »

Et depuis la transmission de ce texte au gouvernement, les questions liées aux liens entre alimentation et climat sont encore plus fréquentes, notamment depuis la publication par le GIEC de son dernier rapport le 8 août dernier.

Or, nous n'avons pas reçu sous le sapin ledit bilan intermédiaire.

D'où ma question : quand le gouvernement va-t-il nous transmettre ce rapport ?

(Signé) Stéphane Montangero

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est pleinement conscient de la situation climatique et n'entend pas la minimiser. Toutefois, le fait qu'il soit « urgent d'agir » ne signifie pas qu'il faille agir dans la précipitation. La question de l'usage de produits locaux dans la restauration collective cantonale fait partie du programme de législature du Conseil d'Etat et s'inscrit dans la stratégie cantonale pour un développement durable. Force est de constater que de multiples intervenants sont impliqués tout au long du processus de restauration collective et que l'établissement d'un rapport intermédiaire requiert de nombreux contacts et une récolte d'une grande quantité d'information.

Les données nécessaires à l'établissement d'un tel rapport n'étaient pas entièrement récoltées à la date d'anniversaire des cinq ans de la promulgation de la stratégie de promotion des produits locaux et de saison dans la restauration collective, ce qui n'a pas permis la rédaction d'un rapport tel que souhaité par les dépositaires du postulat.

A ce jour, le service en charge de cette thématique continue à s'atteler à cette récolte de données et présentera un rapport intermédiaire au terme du délai imparti pour une réponse à un postulat.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 26 février 2020.

La présidente :	Le chancelier :
N. Gorrite	*V. Grandjean*